

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance du **23 février 2012 à 20 heures 30.**

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : MOREAU Denis (Maire), FREY Lucette (2^{ème} Adjoint), GAY Williams (1^{er} Adjoint), BOSSU Didier, GUIGNAT Isabelle, JEANNIN Jean-Philippe, REVERDY Laurent, TARBY Alexandra.

Absents excusés : JACQUEMARD Fabien, MAITREJEAN Hubert

Absent :

Secrétaire de séance : GUIGNAT Isabelle

Convocation : 16/02/2012

Affichage : 28/02/2012

Votants : 08

- Approbation à l'unanimité du CR du CM du 25/01/2012.

ORDRE DU JOUR**1°) COMPTE ADMINISTRATIF 2011, AFFECTATION DE RESULTATS:**

Présidente de séance : Lucette FREY. Après la présentation détaillée des comptes de résultats de l'exercice 2011 par le Maire, le CM vote à l'unanimité le Compte Administratif, le Compte de Gestion du receveur ainsi que l'Affectation de Résultats au BP 2012.

Affectation : Fonctionnement 205 793.83 € Investissement reprise du déficit 8 006.70 €

	Dépenses	Recettes	Résultat Comptable 2011	Reprise Résultat 2010	Part affectée à l'investissement 2011	Résultat Clôture Affectation 2012
FONCTIONNEMENT	103 467.00	164 464.37	60 997.37	161 322.97	8 519.81	213 800.53
INVESTISSEMENT	16 132.81	15 145.92	- 986.89	- 7019.81		- 8 006.70
	119 599.81	179 610.29	60 010.48	154 303.16	- 8 519.81	205 793.83

2°) DELIBERATION DEPENSES INVESTISSEMENT:

Dans l'attente de l'approbation du Budget 2012, le CM autorise le Maire à mandater les factures d'investissement en cours (mobilier de bureau) et toutes autres factures à venir.

3°) IRRECOUVRABLES:

Le Maire fait part de l'état, établi par la trésorerie, des présentations et admissions en non-valeur pour un montant de 460.76 €. Concerne uniquement les redevances des ordures ménagères impayées et non solvables.

Le CM émet le souhait que la redevance soit émise aux propriétaires avec intégration dans les charges locatives.

4°) PASQU'INFO :

Présentation de la maquette, correctifs et validation par le CM. Des devis seront sollicités pour le tirage (120 exemplaires).

5°) ETANG:

La commission étang s'est réunie le 16 février. Nouveau règlement. Proposition pour le gardiennage de l'étang en la personne de Mr BERNESCUOT Michel de Champagnole. Empoisonnement. Modification de la zone de réserve. Ouverture les vendredis pour la pêche à la carpe de nuit à l'essai pour la saison 2012.

Le CM donne son accord à l'unanimité.

6°) DIVERS

- **Bois Forêts** : La commission s'est réunie le 04 février. Le CM donne son accord pour une vente adjudication bois feuillus sur pied (200 m3) parcelle 27 et délivrance aux affouagistes parcelles 3 et 27.
Devis assistance ONF pour 580 € HT.
Divers travaux entretien ONF pour 1 760 € HT.
Mise en réserve la pose de plaques de parcelles (181) à revoir avec la commission.
- **Sécurité** : Le Maire fait part d'un courrier des habitants du quartier du Moulin en matière d'aménagement routier et de sécurité.
Le CM prend acte. Un contact sera pris avec les services de la DDT.

- Assainissement : **Rappel** : Les personnes concernées ont jusqu'au 31 décembre 2012 pour se raccorder à la station d'épuration. Une réunion publique aura lieu début mai à la salle de l'écluse avec pour objet la visite par la CCPHJ des installations autonomes, entretien et vidange des fosses. Programmation été 2012.
- Le CM accepte la mise à disposition des chutes de l'ancien mobilier de bureau de la mairie à Fabien JACQUEMARD.
- Sur proposition de Laurent REVERDY, le CM prend une délibération contre le plan de suppression de 61 postes d'enseignement dans le 1^{er} degré du Jura (7 pour et 1 abstention)

La séance est levée à 00 H 20

Vu par Nous, Maire de la Commune de LE PASQUIER pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 août 1884.

Le Maire,
Denis MOREAU